



Conditions générales Pack Essential Pro (valables à partir du 01.10.2016)

Le Pack Essential Pro est régi par les présentes conditions générales et par les Conditions générales bancaires de BNP Paribas Fortis SA.

Artikel 1: Description

1.1 Pack Essential Pro

1.1.1 Contenu

Le Pack Essential Pro désigne un ensemble de services bancaires proposés pour une cotisation trimestrielle forfaitaire. Le Pack Essential Pro inclut les éléments suivants :

- Frais de gestion de 1 compte à vue à usage professionnel, ci-après dénommé « le compte principal »
- Frais de gestion de 1 carte de banque BNP Paribas Fortis
- 1 carte Cash Deposit (personnes morales) ou Access (personnes physiques)
- 1 carte de crédit Business Blue (sous réserve d'acceptation) ou Business Prepaid Card
- PC Banking, Easy Banking Phone, Easy banking App
- 1 assurance compte (uniquement pour les personnes physiques)
- Remplacement de la carte de banque et de la carte de crédit, ainsi que d'un lecteur de carte PC banking
- 1 compte d'épargne professionnel
- Un contrat de filtrage

Les services financiers et les avantages supplémentaires énumérés au point précédent qui sont inclus dans le Pack Essential Pro doivent être demandés par les personnes physiques et personnes morales concernées et sont octroyés si les conditions d'octroi sont remplies.

Les services financiers qui ne sont pas repris dans le Pack Essential Pro peuvent être obtenus séparément et seront facturés au tarif standard (disponible dans les agences) sur le compte principal.

1.1.2 Avantages supplémentaires

Les avantages décrits ci-dessous s'appliquent tels qu'ils sont décrits dans la liste des tarifs qui est disponible dans toutes les agences.

Un titulaire du Pack Essential Pro (pour les personnes physiques) ou un représentant légal qui est également mandataire investi des pleins pouvoirs ou de pouvoirs limités (pour les personnes morales) peut obtenir pendant 1 an un nouveau Comfort Pack ou Premium Pack à usage privé (pour autant que les conditions d'octroi soient remplies) sans payer la cotisation mensuelle, avec un maximum de 1 Comfort Pack ou Premium Pack par Pack Essential Pro.

Si le Pack Essential Pro est clôturé ou converti en un compte à vue professionnel ordinaire pendant la durée de l'avantage, l'avantage est annulé à la fin du mois concerné et le client devra payer à partir de ce moment la cotisation mensuelle pour le Pack à usage privé.

Si le Pack Essential Pro est converti en Pack Flex Pro, l'avantage déjà accordé sera maintenu pour la durée restante des 12 mois.

Si le Comfort Pack ou le Premium Pack auquel l'avantage est lié est clôturé ou converti en un compte à vue ordinaire à usage privé, le client perdra le droit à l'avantage.

Si un Comfort Pack (ou Premium Pack) est converti en Premium Pack (ou Comfort Pack), un nouvel avantage sera accordé pour 12 mois.

Si le titulaire ou cotitulaire du Pack Essential Pro possède un contrat SIX Acquiring via BNP Paribas Fortis, il a droit à un cashback trimestriel pour autant que la cotisation trimestrielle du Pack Essential Pro ait été payée et à condition qu'au moins 150 transactions Acquiring aient été réalisées par le biais du contrat SIX Acquiring au cours du trimestre précédent. Maximum 1 cashback par trimestre peut être versé par Pack professionnel et par contrat SIX Acquiring via BNP Paribas Fortis.

Le Conseil Meilleur Pack est un service inclus dans le Pack Essential Pro. Une fois par an, le titulaire principal du Pack Essential Pro recevra automatiquement une communication lui recommandant le Pack le plus avantageux en fonction des produits et services qu'il possède.

1.2 Titulaire(s) du Pack Essential Pro

Le(s) titulaire(s) du Pack Essential Pro est (sont) le(s) titulaire(s) du compte principal. Il peut s'agir de personnes physiques ou morales. Les personnes physiques doivent être majeures (minimum 18 ans).

Lorsque l'ouverture d'un Pack Essential Pro a lieu par conversion d'un compte à vue professionnel ordinaire à la demande du mandataire de ce compte ou par conversion

d'un tel compte, ouvert en cotitularité, par un des cotitulaires, le mandataire ou le cotitulaire (lequel accepte l'ouverture du Pack Essential Pro également pour son propre compte), intervenant en tant que demandeur de l'ouverture, se porte fort de la ratification de cette ouverture par l'/le(s) (autre) (co)titulaire(s) et des services souscrits dans le cadre du Pack Essential Pro. Il s'engage à l'/les informer de la tarification du Pack Essential Pro et des conditions générales de celui-ci.

La ratification résultera de l'utilisation du Pack Essential Pro par son/ses titulaire(s).

1.3 Titularité du Pack Essential Pro et du compte principal inclus

Le nombre total de titulaire(s) du compte principal et du Pack Essential Pro est limité à 2.

Personnes physiques

Si un Pack/compte est ouvert en cotitularité, les cotitulaires du Pack se donnent réciproquement procuration, sans pouvoir de substitution, de telle manière que chaque titulaire du Pack puisse effectuer les opérations suivantes liées au type de Pack :

- changer de formule du Pack vers une autre offre de BNP Paribas Fortis, sous réserve d'acceptation ;
- ajouter des produits dans le Pack.

Chaque mandataire complet peut également réaliser les différentes opérations liées à la gestion du Pack dans le cadre de son mandat contractuel.

Personnes morales

Si le Pack/compte est ouvert en titularité simple, les opérations relevant de la gestion du Pack doivent être signées comme stipulé dans les statuts de l'entreprise ou les procurations contractuelles totales ou limitées.

Si le Pack/compte est ouvert en cotitularité au nom de deux personnes morales, il ne sera pas placé automatiquement de procuration réciproque au niveau du Pack/compte. Chaque personne morale titulaire du compte/Pack doit être représentée pour réaliser les différentes opérations liées à la gestion du Pack comme stipulé dans les statuts de l'entreprise ou les procurations contractuelles totales ou limitées. Les représentants légaux ou les mandataires contractuels doivent réaliser chaque opération dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés.

Les opérations que les représentants légaux ou mandataires contractuels peuvent réaliser sont les suivantes :

- changer de formule du Pack vers une autre offre de BNP Paribas Fortis, sous réserve d'acceptation ;
- ajouter des produits dans le Pack.

1.4 Le compte du Pack Essential Pro

Le compte du Pack Essential Pro doit répondre aux conditions suivantes :

- Compte à vue à usage professionnel en EUR
- Avec 1 ou 2 titulaires
- Procuration réciproque sur le compte si les 2 titulaires sont des personnes physiques
- Ne peut pas être un compte de tiers ou rubriqué
- Ne peut pas être un compte ouvert en « nue-propriété/usufruit »

Article 2 : Titulaires de professions libérales juridiques

Certaines conditions spécifiques s'appliquent pour les titulaires de professions libérales juridiques (notaires, avocats, huissiers et curateurs).

Le compte principal du Pack Essential Pro est obligatoirement un compte étude/cabinet. Il n'existe pas de restrictions concernant le nombre de titulaires, ni concernant les procurations réciproques.

Les avantages Conseil Meilleur Pack et cashback dans le cadre d'un contrat SIX Acquiring ne s'appliquent pas.

Article 3 : Quand commencent et quand se terminent les services et avantages du Pack Essential Pro ?

- Frais de gestion compte à vue à usage professionnel :
 - Compte existant : à partir du mois suivant la liaison au Pack/jusqu'à la fin du mois de sortie du Pack
 - Nouveau compte : à partir du jour civil de la liaison au Pack/jusqu'à la fin du mois de sortie du Pack
- Frais de gestion Carte de banque BNP Paribas Fortis
 - Carte de banque existante : à partir du mois suivant la liaison au Pack/jusqu'à la fin du mois de sortie du Pack
 - Nouvelle carte de banque : à partir du jour civil de la liaison au Pack/jusqu'à la fin du mois de sortie du Pack

- Carte Cash Deposit :
 - Carte existante : à partir du mois suivant la liaison au Pack/jusqu'à la fin du mois de sortie du Pack
 - Nouvelle carte : à partir du jour civil de la liaison au Pack/jusqu'à la fin du mois de sortie du Pack
- Carte de crédit Business Blue ou Business Prepaid Card :
 - Carte existante : à partir du mois suivant la liaison au Pack/jusqu'à la fin du mois de sortie du Pack
 - Nouvelle carte : à partir du jour civil de la liaison au Pack/jusqu'à la fin du mois de sortie du Pack
- Assurance compte : à partir du début de l'année civile d'adhésion / jusqu'à la fin de l'année civile en cours. Il n'y a aucun remboursement au prorata des frais facturés précédemment.
- Pack à usage privé (Comfort Pack/Premium Pack) :
 - Nouveau Pack : à partir du jour civil de l'ouverture du Pack à usage privé jusqu'à la fin du 12^e mois à compter de l'ouverture du Pack à usage privé. Chaque mois, il est vérifié si les conditions d'octroi sont remplies.
- Cashback dans le cadre d'un contrat SIX Acquiring via BNP Paribas Fortis :
 - Dans le courant du trimestre suivant le trimestre au cours duquel au moins 150 transactions Acquiring ont été réalisées. Chaque trimestre, il est vérifié si les conditions d'octroi sont remplies.

Article 4 : Cotisations trimestrielles

Le(s) titulaire(s) du Pack Essential Pro marque(nt) son (leur) accord pour que le compte principal soit débité chaque trimestre de la cotisation du Pack. La cotisation trimestrielle est perçue avec comme date valeur le premier jour du trimestre en cours. La dernière cotisation trimestrielle est encaissée au cours du trimestre de la clôture.

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir pris connaissance des tarifs et de la cotisation trimestrielle du Pack comme mentionnés dans la liste des tarifs qui est disponible dans toutes les agences.

Article 5 : Clôture du Pack Essential Pro

La clôture du Pack Essential Pro peut se faire à la demande du/des ou d'un des titulaire(s) du Pack ou à l'initiative de la Banque :

- à la demande du(es) titulaire(s) : via un simple message à l'agence, le titulaire peut à tout moment mettre un terme à son adhésion au Pack Essential Pro
- à l'initiative de la Banque : dans les cas suivants, le(s) titulaire(s) perd (ent) automatiquement la qualité de titulaire du Pack Essential Pro :
 - si les conditions figurant aux articles 1.2, 1.3 et 1.4 ne sont plus remplies. Dans ce cas, le Pack est automatiquement converti en un compte à vue ordinaire à usage professionnel.
 - si la cotisation trimestrielle ne peut pas être débitée pour l'une ou l'autre raison

Si, pour les personnes physiques, l'usage professionnel du compte principal est transformé en un usage privé (à l'initiative de son titulaire ou d'un de ses titulaires, ou de la Banque), ce compte est automatiquement converti en un Comfort Pack à usage privé (dans la mesure où les conditions d'octroi sont remplies) et le Pack Essential Pro est clôturé.

À la clôture du Pack Essential Pro, tous les services financiers sont conservés (sauf demande expresse du (des) titulaire(s)) et les tarifs et conditions standard des clients professionnels sont appliquées (disponibles en agence).